

**DELIVRANCE D'UN CERTIFICAT
DE NON CONTRE-INDICATION A
LA PRATIQUE DU CYCLISME EN
COMPETITION CHEZ LE SPORTIF
NON SOUMIS AU SUIVI MEDICAL
LONGITUDINAL.**

François CARRE
Cardiologue PU PH Rennes

Daniel GRAZIANA
MFR Bretagne Quimper

Novembre 2008

- La délivrance d'un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition engage la responsabilité du médecin.
- 90% des morts subites lors de la pratique d'un sport sont d'origine cardiovasculaire .
- Ce constat impose donc un examen médical rigoureux qui devrait comprendre :

A – DANS TOUS LES CAS

- un **questionnaire** précis tel celui proposé par la Société française de médecine du sport en collaboration avec la Société française de cardiologie à remplir et à signer par le sportif. (*pièce jointe*)
- un **examen physique** détaillé tel celui proposé par la Société française de médecine du sport. (*pièce jointe*)
- la mise à la connaissance du cycliste des **règles d'or** éditées par le Club des cardiologues du sport. (*pièce jointe*)

B - DE 12 A 35 ANS

Selon le consensus établi en 2005 par la Société européenne de cardiologie un **ELECTROCARDIOGRAMME DE REPOS** 12 dérivations tous les **DEUX ANS** et éventuellement tous les cinq ans entre 18 et 35 ans.

DEVANT

- l'apparition d'un symptôme inhabituel
- une auscultation cardiaque anormale
- une anomalie à l'électrocardiogramme
- un doute sur une pathologie cardiovasculaire génétique et/ou une cardiopathie

UN AVIS CARDIOLOGIQUE est nécessaire afin de réaliser les examens adaptés.

C - A PARTIR DE 35 ANS CHEZ LES HOMMES ET

45 ANS OU POST - MENOPAUSE CHEZ LES FEMMES

UNE EPREUVE D'EFFORT MAXIMALE complète l'examen précédent

- **de façon systématique**

- ✚ lors d'une cardiopathie,

- ✚ lors de la présence d'une symptomatologie potentiellement cardiovasculaire,

- ✚ lors d'une anomalie à l'électrocardiogramme,

- ✚ lors de la présence d'un facteur de risque cardiovasculaire à savoir :

- . tabagisme
- . hypertension artérielle
- . dyslipidémie (LDL cholestérol élevé et/ou HDL cholestérol bas)
- . diabète
- . antécédent familial d'infarctus du myocarde ou mort subite chez un parent du premier degré avant 60 ans

- ✚ lors d'une reprise de compétition après un arrêt supérieur à un an ou lors d'un début de pratique sportive de compétition,

- ✚ à partir de 65 ans.

- **à l'appréciation du médecin dans les autres cas.**

PERIODICITE DE L'EPREUVE D'EFFORT :

- tous les ans en cas de cardiopathie
 - tous les ans à partir de 65 ans
 - tous les 1 à 3 ans en cas de risque cardiovasculaire majeur ou d'anomalie à l'épreuve d'effort précédente
 - tous les 5 ans entre 35 et 65 ans si l'épreuve d'effort initiale est strictement normale (attitude à adapter en fonction d'évènement intercurrent).
-